

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 30 novembre 2022 à 18h00
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DERVIN (a quitté la séance à 18h20) - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Florence FOREST

Quorum : 6	Présents : 11	Votants : 11
------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Passage du budget CCAS à la M57
- Compte-rendu du repas des aînés
- Organisation des colis et chocolats et portage
- Informations diverses

PASSAGE DU BUDGET CCAS A LA M57

Considérant qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables de la nomenclature M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables, est destinée à être généralisée et deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales, d'ici au 1^{er} janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'avis favorable du comptable public, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable ainsi que l'application de la M57 pour le budget du CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget du CCAS, à compter du 1^{er} janvier 2023.

COMPTE-RENDU DU REPAS DES AINES

Le repas de Noël s'est bien déroulé avec de bons retours de la part des participants, satisfaits du repas et du moment de convivialité partagé.

Une mention spéciale est adressée au cuisinier de la commune et au pâtissier.

Finalement, 95 personnes ont participé au repas.

L'apéritif kir (blanc griottes) est à refaire.

ORGANISATION DES COLIS ET CHOCOLATS ET PORTAGE

Un vote à main levée est demandé par le M. le Président pour organiser ou non le portage de colis.

8 voix POUR

2 voix CONTRE (Martine BESSEY et Florence FOREST)

1 abstention (Sabine DERVIN) qui a quitté la séance à 18h20.

À la suite de ce vote, il a été convenu le portage de colis.

Cette année, 15 colis (8 simples et 7 doubles) ainsi que 9 boîtes de chocolats seront distribués.

Le portage sera organisé de la manière suivante :

- Chantal PAIRE et Renée GUERIN : 5 colis (2 couples 3 simples) 1 boîte de chocolats
- Gilbert VARRENNE : 1 boîte de chocolats
- Bernard BESSEY et Gérard MIGNARD : 5 colis (3 couples 2 simples) 3 boîtes de chocolats
- Sylvie BAS et Daniel MOUSSERIN : 3 colis (1 couple 3 simples) 1 boîte de chocolats
- Patricia VILLA : 1 colis couple 2 boîtes de chocolats
- 1 boîte de chocolats reste à déterminer pour le portage à la suite de l'hospitalisation de cette personne.
- Les colis seront préparés par Huguette PAIRE (Vival de Saint-romain-la-motte).
- La distribution sera effectuée avant Noël.

INFORMATIONS DIVERSES

- Une aide de 75€ pour un voyage scolaire par enfant a été octroyée.

- Les aides CCAS seront figées jusqu'au prochain CCAS sauf en ce qui concerne les tickets cinéma.

- Une nouvelle délibération des aides CCAS sera mise à jour au prochain CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

La prochaine séance est fixée au 30 janvier 2023 à 18h00

Affiché et publié le **12 FEV. 2023**

Le Président,
Gilbert VARRENNE



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

La secrétaire de séance,
Mme Florence FOREST



CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 30 novembre 2022 à 18h00
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Sabine DERVIN
(a quitté la séance à 18h20) - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY
- Sylvie BAS - Martine BESSEY

DÉLIBÉRATIONS :

DCA 30/11/2022 N° 1

Le Président,
Gilbert VARRENNE



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

La secrétaire de séance,
Mme Florence FOREST



Publication en ligne le : **12 FEV. 2023**